



INFOS LA POMAREDE

Lettre d'information bimestrielle Août 2017

Le mot du Maire

Début Juillet, nous avons organisé une réunion publique pour faire un bilan à mi-mandat. Vous avez été peu nombreux à y assister. Est-ce l'horaire, le fait que pour la plupart d'entre vous notre communication par ce bulletin répond à vos questions, ou vous ne vous sentez pas concerné par la gestion de notre commune... L'équipe municipale a néanmoins apprécié ce moment de partage et va donc continuer sur la voie qu'elle s'est tracée.

Notre Fête locale a comme tous les ans été un succès. Merci au Comité des Fêtes et au Club de Pétanque. Les agneaux se sont un peu retardés mais comme on dit « Les bonnes choses viennent à ceux qui savent attendre... » . 278 convives ont partagés ce méchoui soit presque le double de notre population. Attention toutefois de pouvoir assumer le service et contenter tous les participants. Ce qui n'est pas toujours facile.

Et enfin je voudrais féliciter celles et ceux qui ont réussi leurs examens et concours en cette fin d'année scolaire. L'été est là et le temps des vacances aussi. Profitez de ces moments pour vous reposer et revenir en pleine forme. Bonne Lecture.

Nadine Rostoll

Sommaire



Le mot du Maire



Informations générales



Le Conseil Municipal



Les commissions municipales



Le point sur...



Actualités :



CCCLA



Etat Civil

Comité éditorial

Responsable de la publication : Nadine Rostoll.

Directeur de la rédaction : Armand Dupont.

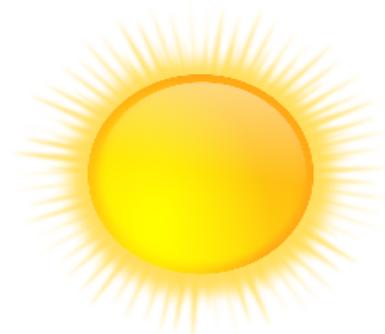
Informations **générales** :

- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu :

La mise en place du prélèvement à la source qui était prévue au 1^{er} janvier 2018 va être reportée au 1^{er} janvier 2019. Ce report doit permettre d'organiser un audit et une expérimentation afin de mieux évaluer ce que le prélèvement à la source implique pour les collecteurs, notamment les entreprises. C'est ce qu'a annoncé le Premier ministre mercredi 7 juin 2017.

Vague de chaleur : des questions ? Des réponses au 0800 06 66 66

Publié le 19 juin 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Après les fortes chaleurs de juin, le ministère des Solidarités et de la Santé a ouvert la plate-forme téléphonique « *Canicule* », accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) de 9 heures à 19 heures afin de vous informer sur les recommandations sanitaires à suivre en période de fortes chaleurs.

Rappel :

Le niveau de veille saisonnière du plan national canicule a été activé le 1^{er} juin et sera automatiquement désactivé le 31 août, *sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.*

Sécheresse

Restriction d'eau : quels sont les départements concernés ?

Publié le 25 juillet 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Pour faire face à une insuffisance de la ressource en eau, un certain nombre de départements ont été amenés à prendre des mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau.

Le site internet Propluvia recense sur une carte tous les arrêtés de restriction d'eau département par département.

Il existe 4 niveaux en matière de sécheresse :

- **niveau de vigilance** (information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau) ;
- **niveau d'alerte** (réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieures à 50 % ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine, mesures d'interdiction d'activité nautique, interdiction d'arroser de 8h à 20h, de laver sa voiture, de remplir les piscines aux mêmes heures;

- **niveau d'alerte renforcée** (réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50 %, limitation plus forte des prélèvements sur l'arrosage des jardins, le lavage de voitures pouvant aller jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements) ;

- **niveau de crise** (arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles, seuls les prélèvements en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable ou encore la salubrité étant autorisés).

Le dernier Arrêté Préfectoral du 25 juillet 2017 a classé notre commune au niveau Alerte.

L'Arrêté est consultable en Mairie.

- Les horaires de service de l'Agent communal durant la période estivale, - depuis le 19 juin - s'établissent comme suit, en matinée de 6h à 14h, avec une pause déjeuner de 20 minutes.

Comité des Fêtes



Le méchoui a été apprécié par les convives, et la soirée s'est poursuivie...



Avec le DJ « Ultra Night ».





Le Dimanche à 11h30, Madame le Maire a convié le Conseil Municipal et les habitants de la commune au monument aux morts du Cimetière, pour le dépôt d'une gerbe. Après la cérémonie tout le monde s'est réuni dans la Cour du Château pour un apéritif offert par la municipalité, accompagné d'amuse-bouches préparés par l'équipe des nouveaux restaurateurs.



Le Comité des Fêtes avait prévu un repas champêtre, avec des grillades pour clôturer ces deux jours de fêtes.



Le Comité des Fêtes, remercie vivement Madame le Maire et le Conseil Municipal,

les personnes volontaires de l'Association pétanque, et tous les bénévoles qui ont œuvré et participé au succès de cette manifestation ; ainsi que la Mairie des Cassès, pour le prêt du matériel de la fête et du podium.

La kermesse de l'Ecole a eu lieu le vendredi 23 juin 2017.

Pour l'inauguration de la réouverture du restaurant, Madame le Maire a invité son Conseil Municipal avec leurs conjoints le samedi 17 juin 2017 à un dîner, servi sur la terrasse de l'hostellerie. Les différents menus servis ont été appréciés, ainsi que la gentillesse et la disponibilité du personnel.



- **Travaux sur la Commune :**

La finition des travaux pour le pluvial aux Mouillères est programmée le mercredi 2 août.

• Trois fuites d'eau ont été réparées par l'équipe communale durant la période juin - juillet :

- la première à en Série
- la seconde à la Ramejeane,
- la troisième Place du tilleul.



Le Correspondant Défense de la Commune (A.Dupont) a participé à la journée d'information des correspondants défense de l'Aude le 21 juin à Saissac.



La réserve citoyenne de l'Education nationale permet à des volontaires de faire partager leurs expériences personnelles et professionnelles dans les écoles et au sein des établissements scolaires afin de participer à la transmission des valeurs de la République.

Pour participer à la réserve citoyenne de l'Education nationale, il faut :

N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou libertés : respecter la charte du réserviste citoyen de l'Education nationale et la charte de la réserve civique.

Le 27 juillet, durant toute la journée Sophie et David ont organisé aux Dryades, une démonstration de la fabrication du bronze.



Spécialement venu du Burkina Faso et apportant son expérience de fondeur Monsieur Laso est intervenu devant des stagiaires et un public attentifs et admiratifs.





Conseil Municipal :

Madame le Maire et le Conseil Municipal avaient convié à la réunion publique du 1^{er} juillet 2017, la population de la Commune, pour y présenter le bilan à mi-mandat. Chaque Conseiller Municipal a présenté une commission au public.

- ❖ Finances : Jean Marc
 - ❖ Eau : David
 - ❖ Assainissement : Armand
 - ❖ Bâtiments Communaux :
 - ❖ Urbanisme : Ivan
 - ❖ Voirie :
 - ❖ Environnement : Jérôme
 - ❖ Scolaire : Eveline
 - ❖ Communication : Patrice
 - ❖ Vie Associative : Vincent
 - ❖ Conclusion et Projets : Nadine
-

Réunion du 22 juin 2017 :

- Le Conseil Municipal valide le remplacement de Mme Blasco par Mme Mabile pour les congés du 10 au 22 Juillet
- Suite aux travaux de remise en état de l'hôtel restaurant, des modifications budgétaires ont du être apportés.
- Voirie : La Commission doit faire un plan de l'état des chemins. Une journée « bouchage des trous » sera ensuite programmée comme l'année dernière par l'entreprise Casal.

Réunion du 19 juillet 2017 :

- Nomination d'un Réfèrent « **Ambroisie** » pour la Commune.

Plantule



Tige



Déclarée nuisible depuis le 29 janvier 2016 et suite au décret du 26 avril 2017, relatif à la lutte contre sa propagation, L'ARS (Agence Régionale de la Santé) demande de nommer un référent pour chaque commune. Pour La Pomarède, Monsieur Jean-Marc Deumier a été choisi à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Modification des Horaires des Ecoles

Afin de maximiser les 2 services à la cantine, également pour que les 2 écoles de Souilhe aient un ramassage avec les mêmes horaires, il a été décidé en Conseil d'Ecole de modifier les horaires pour la prochaine rentrée. Ces horaires avaient été établis en concertation avec les élus des communes, les responsables des Accueils périscolaires et les enseignantes du R.P.I. ; les modifications apportées ont conduit à consulter les services de

transport scolaire du Département afin d'obtenir leur validation.

A la rentrée 2017 les horaires seront donc

École	Horaires Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Horaire Mercredi
PEYRENS sans changement	8 h 55 - 11 h 45 13 h 45 - 16 h 10	8 h 55 - 11 h 55
SOUILHE	8 h 50 - 11 h 45 13 h 40 - 16 h 00	8 h 50 - 11 h 50
LA POMARÈDE	9 h 00 - 12 h 10 14 h 05 - 16 h 10	9 h 05 - 12 h 05
PUGNIER	9 h 00 - 12 h 10 14 h 05 - 16 h 10	9 h 05 - 12 h 05

NB : L'accueil est assuré par les enseignantes 10 minutes avant le début des cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Valide à l'unanimité les horaires présentés.

- Prise de Compétence Eau et Assainissement par la CCCLA (Communauté de Communes)

Le Conseil Communautaire réuni le 11 juillet 2017 a pris la décision de prendre la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2018. Le résultat des votes a été le suivant :

Pour 45 / Contre 2 (dont notre commune) / Abstention 7.

Suite à cette décision il est demandé aux 43 conseils municipaux du territoire de prendre une délibération pour acter cette modification dans les statuts.

Le Conseil Municipal reste sur sa position et n'approuve pas cette modification. Il précise que la date du 1^{er} janvier 2020 serait une date plus raisonnable et permettrait de s'organiser et répondre à la question

Qui fera Quoi et Comment ?

Les commissions

➤ Commission Eau Assainissement :

Une réunion est prévue mi-septembre pour présentation du rapport de phase 1 du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

- Commission Environnement : Début septembre, mise en place de la mission CEP avec le Syaden (Economies d'Energie)

Actualités :

Les manifestations à venir :

- Un vide grenier, avec grillades est prévu pour le dimanche 17 septembre 2017.

Le bibliobus est passé à la bibliothèque du multiservices courant juin, pour y renouveler le stock de livres.



Le point sur ...

Création de « Tiers-lieux » sur le Pays Lauragais : Espaces de travail partagés, coworking, télé centre ...

Etude sur la mise en place de "Tiers-lieux" en Pays Lauragais

Le PETR du Pays Lauragais souhaite accompagner la mise en place de « Tiers-lieux » sur son territoire. Ces nouveaux espaces de travail partagés permettent de disposer d'un lieu professionnel et convivial proche de son domicile.

Favoriser le développement du territoire...

Les espaces de travail partagés représentent une opportunité pour le développement des territoires: avantages économiques en contribuant au développement d'une économie de proximité ; avantages sociaux avec la baisse des temps de transports et des risques d'accidents liés à la réduction de trajets domicile-travail, l'augmentation de la coopération entre travailleurs indépendants et TPE ; et avantages environnementaux grâce à la réduction des déplacements en voiture.

Développer de nouvelles formes de travail

Ces Tiers-lieux situés sur des territoires ruraux visent à accompagner le développement de nouvelles formes de travail : salariés en télétravail, indépendants, TPE, start-up en offrant la possibilité d'accéder à ces nouveaux lieux de travail à proximité des bassins de vie

et hors des centres urbains. Ces espaces génèrent de nombreuses externalités positives tant pour les employeurs que pour les travailleurs : développement de l'entrepreneuriat, productivité des organisations, qualité de vie des salariés, réduction des déplacements et transition énergétique, etc.

L'implication des entreprises sur le déploiement du travail à distance 1 à 2 jours par semaine est un enjeu majeur.

Afin de répondre au mieux aux besoins des futurs utilisateurs, une étude a été lancée pour identifier l'opportunité et la faisabilité de création d'un ou plusieurs tiers-lieux.

Un questionnaire permettant d'identifier vos besoins est en ligne

: <https://goo.gl/forms/qU2qXMv7nvVwW0g22>



- Si vous êtes indépendant et que vous exercez aujourd'hui depuis votre domicile
- Si vous êtes salarié, actuellement en télétravail ou que vous souhaiteriez travailler plus près de chez vous, afin de limiter vos déplacements et ainsi gagner en qualité de vie
- Si vous êtes une petite structure à la recherche de locaux pour vous développer au sein d'un écosystème dynamique

Faites-leur part de vos besoins à partir du 5 juillet 2017 !

En effet, la structuration du territoire génère d'importants flux de déplacements, notamment vers les pôles d'attractivité de Toulouse et de Carcassonne. Les déplacements domicile-travail sont fortement générateurs d'émissions de Gaz à Effet de Serre ; ainsi la création de « Tiers-lieux » sur le territoire du Pays Lauragais peut permettre de réduire ces déplacements par une mutualisation d'espaces de travail (facilitant la mise en place du télétravail). Ces lieux sont également vecteurs de dynamisme économique et d'innovation ; ils stimulent l'activité des indépendants et des petites structures.

Des groupes de travail et un atelier de Co-construction

4 groupes de travail sont créés sur le territoire : Terres du Lauragais, Lauragais Revels Sorézois, Castelnaudary Lauragais Audois, Piège-Lauragais-Malpère, afin d'analyser les besoins, d'évaluer les conditions de faisabilité de ces espaces et les activités de services à développer.

Un atelier de Co-construction des futurs Tiers-lieux sera organisé le 31/08 ou 1/09

Pour vous inscrire, remplissez le formulaire

Vous souhaitez communiquer sur cette étude ? Téléchargez l'affiche et imprimez là

Contact : PETR du Pays Lauragais -
pays.lauragais@orange.fr



Rappel : Haies, arbres, branches : ne laissez rien dépasser ! Vos plantes qui dépassent sur la voie publique peuvent être source de gêne ou de danger. Pensez à les tailler ! Ces branches peuvent rendre difficile la circulation des piétons et cyclistes. Elles peuvent également toucher des fils conducteurs aériens (électricité, téléphone, ...), masquer des panneaux de signalisation routière ou encore gêner la circulation des véhicules d'entretien. Dans tous les cas, la responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident. Egalement en cas d'incendie.



Etat Civil :

Ce samedi 15 juillet, devant Madame le Maire, Marie Brangenberg et Sébastien Orives se sont dit « Oui » en présence de leurs familles et de leurs amis. Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux. Ils ont été ensuite accueillis sur le parvis de notre église pour le mariage religieux



Un nouveau baptême républicain a été célébré à la mairie vendredi dernier.

Les parents Marina et Cédric Van Balkom ont souhaité placer Céléna sous la protection de l'autorité républicaine.

Marraine et parrain, ont reçu le certificat de parrainage en référence à un texte révolutionnaire du 20 Prairial an II, rappelant les droits et les devoirs dans le respect des institutions républicaines. La famille a ensuite mitraillé de photos la nouvelle citoyenne.



Infos LA POMAREDE 11400 » est édité par la Mairie - ☎ 04 68 60 40 52-

Tirage : 100 exemplaires